

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 03850

Numéro SIREN : 438 920 530

Nom ou dénomination : 2SB

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt 23726

Bilan Actif

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Edition du 12/03/19

Tenue de compte E

SAS 2SB

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	21 600	21 600		920
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	21 600	21 600		920
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	278 601	172 617	105 984	168 813
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	278 601	172 617	105 984	168 813
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	300 201	194 217	105 984	169 733
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	867 067	1 415	865 652	804 373
TOTAL stocks et en-cours :	867 067	1 415	865 652	804 373
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	3 750 226		3 750 226	2 090 156
Autres créances	2 505 945		2 505 945	3 138 478
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	6 256 171		6 256 171	5 228 634
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	80		80	80
Disponibilités	1 130 634		1 130 634	519 367
Charges constatées d'avance	8 401 192		8 401 192	8 506 390
TOTAL disponibilités et divers :	9 531 907		9 531 907	9 025 837
ACTIF CIRCULANT	16 655 145	1 415	16 653 730	15 058 843
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	6 605		6 605	57 371

TOTAL GÉNÉRAL**16 961 951****195 631****16 766 320****15 285 948**

Bilan Passif

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 38 200	38 200	38 200
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	3 820	3 820
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 308 651	1 211 455
Report à nouveau	77 538	77 538
Résultat de l'exercice	268 383	97 195
TOTAL situation nette :	1 696 592	1 428 209
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	1 696 592	1 428 209
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	6 605	57 371
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 605	57 371
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	505 356	500 504
TOTAL dettes financières :	505 356	500 504
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 712 182	3 660 301
Dettes fiscales et sociales	488 223	487 466
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	113 026	18 722
TOTAL dettes diverses :	5 313 431	4 166 489
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	9 241 566	9 124 676
DETTES	15 060 353	13 791 669
Ecarts de conversion passif	2 770	8 699
TOTAL GÉNÉRAL	16 766 320	15 285 948

Compte de Résultat (Première Partie)

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Édition du 12/03/19
Tenue de compte E

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
Ventes de marchandises	12 896 450	163 390	13 059 840	12 018 879
Production vendue de biens				
Production vendue de services	11 705 445	54 837	11 760 282	12 341 538
Chiffres d'affaires nets	24 601 895	218 227	24 820 122	24 360 417
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			9 278	5 295
Autres produits			654 506	346
PRODUITS D'EXPLOITATION			25 483 906	24 366 058
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]			11 733 356	10 786 863
Variation de stock de marchandises			(54 351)	17 291
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			12 072 333	12 606 221
TOTAL charges externes :			23 751 339	23 410 376
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			40 273	48 554
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			534 092	504 392
Charges sociales			217 185	203 701
TOTAL charges de personnel :			751 277	708 093
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			81 557	69 351
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			1 415	8 343
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			82 972	77 694
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			682 458	577
CHARGES D'EXPLOITATION			25 308 319	24 245 294
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			175 587	120 765

Compte de Résultat (Seconde Partie)

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	175 587	120 765
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	89	285
Reprises sur provisions et transferts de charges	57 371	21 327
Différences positives de change		711 318
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	57 460	732 930
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 605	57 371
Intérêts et charges assimilées	5 267	504
Différences négatives de change		784 740
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	11 873	842 615
RÉSULTAT FINANCIER	45 588	(109 685)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	221 175	11 079
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 839	2 343
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 839	2 343
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 839)	(2 343)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(49 047)	(88 459)
TOTAL DES PRODUITS	25 541 366	25 098 988
TOTAL DES CHARGES	25 272 983	25 001 793
BÉNÉFICE OU PERTE	268 383	97 195

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable générale (Règlement ANC n° 2016-07 du 04 novembre 2016 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées selon les prescriptions des articles 831-2/2, 831-2/3, 831-2/9 et 831-2/10 du PCG pour les immobilisations incorporelles et des articles 831-2-2, 831-2/3, 831-2/12 et 831-2/18 pour les immobilisations corporelles.

En application des règlements comptables, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- identifiables,
- porteuses d'avantages économiques futurs,
- contrôlées par l'entité,
- évaluées de façon fiable.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Pour la première application du règlement CRC 2002-10, la méthode prospective a été utilisée à la date du 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations par nature décomposables ont fait l'objet d'une décomposition lorsque les montants des différents composants apparaissent significatifs et/ou ont des durées d'utilisation distinctes de celles de la structure.

Amortissements

Les amortissements sont comptabilisés selon les durées d'usage, en application de la mesure de simplification destinée aux PME.

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

- Logiciels	1 an
- Matériel de bureau et informatique	3 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier	10 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

Les créances et dettes en devises hors zone Euro sont converties au taux en vigueur à la clôture de l'exercice ; les écarts par rapport aux valeurs d'origine sont enregistrés dans les comptes d'écart de conversion actif et passif prévus à cet effet.

Les pertes de conversion enregistrées en écart de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques et charges.

CIR

La société a droit au titre de l'année 2017 à un CIR de 76 843 Euros.

Honoraires du commissaire aux comptes

La charge relative aux honoraires du commissaire aux comptes enregistrée dans l'exercice s'élève à 21 818 euros.

Cice

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017, a été constaté pour un montant de 23 340 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 6459 - Charges de personnel.

Le produit du CICE, propre à l'entreprise, comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et sera imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre du prochain exercice. Il sera utilisé aux besoins des nouveaux investissements de la société.

Factor

La société a recours à l'affacturage. Le montant des créances cédées au factor au 30 septembre 2018 s'élève à un total de 1 651 341 euros.

Charges et produits constatés d'avance

Le produit et la charge constatés d'avance au 30 septembre 2018 relatifs aux contrats de maintenance vendus par la société s'élèvent respectivement à 9 241 566 € et à 8 394 042 €.

Informations concernant les entreprises liées

Dettes fournisseurs Snaio : 252 000 €

Dettes fournisseurs CKF : 282 000 €

Autres créances CKF : 5 106 €

Autres dettes CKF : 505 104 €

Compte Personnel de Formation

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le Compte Personnel de Formation (CPF), qui remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015.

Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés jusqu'au 1er janvier 2021.

Au même titre que le DIF, l'application de 2004 F du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité conduit la Société à ne pas provisionner le CPF.

Engagement de retraite

La charge relative aux engagements futurs de retraite n'a pas été comptabilisée. Compte tenu de la moyenne d'âge et de l'ancienneté des salariés de l'entreprise, le montant ne serait pas significatif.

Déficit reportable

Le montant du déficit fiscal reportable au 30 septembre 2017 de 87 295 euros a été intégralement imputé au 30 septembre 2018.

Changement de méthode par rapport à la présentation des écarts de change sur les opérations commerciales.

Le règlement ANC 2015-05 (relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture), d'application obligatoire pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2017, prévoit notamment que les écarts de change sur créances et dettes commerciales ne soient plus classés en résultat financier mais obligatoirement en résultat d'exploitation.

Ainsi, les écarts de change sur créances et dettes commerciales réalisés sur l'exercice au 30/09/2018 ont été comptabilisés en résultat d'exploitation soit :

Des gains de change pour 654 498 € en Autres produits

Des pertes de change pour 680 997 € en Autres charges d'exploitation

Au 30/09/2017 les écarts de change sur créances et dettes commerciales figuraient en résultat financier en Différences positives de change et en Différences négatives de change.

Immobilisations

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	21 600		
TOTAL immobilisations incorporelles :	21 600		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	7 011		
Matériel de transport	862		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 703		17 808
Emballages récupérables et divers	230 217		
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	260 793		17 808
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	282 393		17 808

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			21 600	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			21 600	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			7 011	
Inst. générales, agencements et divers			862	
Matériel de transport			40 511	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			230 217	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			278 601	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			300 201	

Amortissements

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	20 680	920		21 600
TOTAL immobilisations incorporelles :	20 680	920		21 600
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	3 964	472		4 436
Matériel de transport	337	120		457
Mat. de bureau, informatique et mobil	13 701	7 538		21 238
Emballages récupérables et divers	73 978	72 508		146 486
TOTAL immobilisations corporelles :	91 980	80 637		172 617
TOTAL GÉNÉRAL	112 660	81 557		194 217

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	920		
TOTAL immobilisations incorporelles :	920		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	472		
Matériel de transport	120		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	7 538		
Emballages récupérables et divers	72 508		
TOTAL immobilisations corporelles :	80 637		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	81 557		

Amortissements (suite)

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
Frais d'acquisition de titres de participations		

TOTAL GÉNÉRAL		
----------------------	--	--

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges				
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	57 371	6 605	57 371	6 605
Prov. pour pensions et obligat. simil.				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	57 371	6 605	57 371	6 605

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours	8 343	1 415	8 343	1 415
Provisions sur comptes clients	934		934	
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	9 278	1 415	9 278	1 415

TOTAL GÉNÉRAL	66 649	8 020	66 649	8 020
----------------------	---------------	--------------	---------------	--------------

État des Échéances des Créances et Dettes

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Édition du 12/03/19
Tenue de compte E

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	3 750 226	3 750 226	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	224	224	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	72 987	72 987	
État - Taxe sur la valeur ajoutée	331 325	331 325	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	21 370	21 370	
État - Divers			
Groupe et associés	5 106	5 106	
Débiteurs divers	2 074 933	2 074 933	
TOTAL de l'actif circulant :	6 256 171	6 256 171	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	8 401 192	8 401 192	

TOTAL GÉNÉRAL	14 657 363	14 657 363	
----------------------	-------------------	-------------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 712 182	4 712 182		
Personnel et comptes rattachés	55 603	55 603		
Sécurité sociale et autres organismes	43 966	43 966		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	358 494	358 494		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	30 160	30 160		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	505 356	505 356		
Autres dettes	113 026	113 026		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	9 241 566	9 241 566		

TOTAL GÉNÉRAL	15 060 353	15 060 353		
----------------------	-------------------	-------------------	--	--

Charges à Payer

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	755 905
Dettes fiscales et sociales	54 269
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	108 013
TOTAL	918 187

Produits à Recevoir

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 279 473
Personnel	
Organismes sociaux	
État	15 637
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	50 408
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	1 345 518

Charges et Produits Constatés d'Avance

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	8 401 192	9 241 566
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	8 401 192	9 241 566

Composition du Capital Social

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	38200	1
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	38200	1

Effectif Moyen

SAS 2SB

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 12/03/19
Tenue de compte E

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	5	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	7	
Ouvriers		
TOTAL	12	

2SB

Société par actions simplifiée au capital de 38 200 €
Siège social : 139 avenue de Verdun, 92130 ISSY LES MOULINEAUX

438 920 530 RCS NANTERRE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2019**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018**

Résolution n° 3 - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice enregistré au cours de l'exercice, soit 268 383 €, en totalité au compte « Autres réserves ».

En outre, l'Associé unique prend acte, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme
Fayçal KABANI
Président

Pour copie certifiée conforme


2SB

Exercice clos le 30 septembre 2018

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Aux Associés

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée 2SB relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles & Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation des écarts de change sur créances et dettes commerciales.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des Articles L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance relatifs aux contrats de maintenance vendus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code du Commerce

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et, non, dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Versailles, le 22 mars 2019.



BDO IDF
Représentée par Nicolas QUERO
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles